



# CHAMPIONNATS JEUNES

## **Article 1 : ORGANISATION**

La Ligue du Grand Est de Football (L.G.E.F.) organise les championnats jeunes de ligue dont la gestion est confiée à la Commission Régionale des Compétitions selon les règlements généraux de la FFF et les règlements particuliers de la Ligue.

312 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation géographique suivante :

1. **Régional 1** - Grand Est U14, U16 et U18 : 72 équipes.
2. **Régional 2** - Régional U15, U17 et U19 : 108 équipes
3. **Régional 3** – Secteur U14, U16 et U18 : 72 équipes Alsace-Lorraine sur la saison complète et 60 équipes de Champagne-Ardenne en seconde phase.

<b>R1</b>			
<b>Grand Est U14</b>	<b>Grand Est U16</b>	<b>Grand Est U18</b>	
2 groupes de 12 équipes	2 groupes de 12 équipes	2 groupes de 12 équipes	
<b>R2</b>			
	<b>Régional U15</b>	<b>Régional U17</b>	<b>Régional U19</b>
	3 groupes de 12 équipes	3 groupes de 12 équipes	3 groupes de 12 équipes
<b>R3</b>			
	<b>Secteur U14</b>	<b>Secteur U16</b>	<b>Secteur U18</b>
	2 groupes de 12 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2 <sup>ème</sup> phase de la saison en cours	2 groupes de 12 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2 <sup>ème</sup> phase de la saison en cours	2 groupes de 12 équipes Alsace-Lorraine 2 groupes de 10 équipes Champagne-Ardenne à partir de la 2 <sup>ème</sup> phase de la saison en cours

## **Article 2 : CONSTITUTION DES GROUPES**

La répartition des équipes dans les groupes aura lieu, dans la mesure du possible, selon leur situation géographique.

- Avant le 30 juin, tout club refusant l'éventualité d'une accession au niveau supérieur pour la saison suivante ou d'une affectation à un niveau doit en faire la déclaration auprès de la Ligue par courrier recommandé. Les clubs qui refusent leur accession ou affectation après cette date sont pénalisés d'une sanction financière dont le montant est fixé par le Comité Directeur et ne peuvent prétendre à une accession la saison suivante. Les clubs n'ayant pas procédé à cette déclaration sont considérés comme acceptant le principe d'une accession au niveau supérieur ou affectation à un niveau la saison suivante ainsi que toutes les conséquences qui en découlent.

- Un club refusant avant le 30 juin sa participation à une épreuve dans laquelle il s'est maintenu sportivement est rétrogradé. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

### **Article 2 bis :**

La proposition de composition de tous les groupes des championnats de Ligue jeunes par la Commission Régionale des Compétitions devra intervenir au plus tard le 15 juillet pour validation par le Bureau ou Comité Directeur, laquelle validation donne à ces compositions un caractère définitif.

Par la suite, seule une décision de justice s'imposant à la LGEF et ses organes déconcentrés ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le ou les clubs supplémentaires concernés sont intégrés au groupe géographique déterminé.

### **Article 3 : COMPOSITION**

Les dispositions transitoires pour la composition des groupes des championnats de jeunes de Ligue, tels que définis à l'article 1, sont prévues au présent article et suivants.

Lorsqu'une équipe d'un groupe est empêchée d'être affectée à un niveau ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui y sera affectée.

Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général sont affectées au niveau inférieur à celui initialement prévu.

Avant la validation prévue à l'article 2 bis, lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante, après la réalisation complète de toutes les dispositions figurant au présent règlement, est inférieur au nombre de clubs devant y figurer selon l'article 1, il sera alors procédé à une ou des affectations supplémentaires.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes d'un même groupe ou de groupes différents, il est fait application des articles 27.2 et 28 des règlements particuliers de la Ligue.

Pour les cas non prévus, hors décision de justice s'imposant à la LGEF ou l'acceptation d'une proposition de conciliation, la Commission Régionale des Compétitions a toute compétence pour décision, décision qui devra être validée par le Bureau ou le Comité Directeur.

### **Article 4 :**

Situation championnats jeunes de ligue de la Ligue du Grand Est pour la saison 2018/2019

#### **Secteur Champagne Ardenne :**

113 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation suivante.

1. U19 R1 Champagne, 1 groupe de 12 équipes,  
U19 R2 Champagne 2<sup>ème</sup> phase, 2 groupes de 10 équipes
2. U17 R1 Champagne ,1 groupe de 12 équipes,  
U17 R2 Champagne, 3 groupes de 10 équipes
3. U15 R1 Champagne, 1 groupe de 12 équipes,  
U15 R2 Champagne, 3 groupes de 9 équipes

<b>Champagne Ardenne</b>		
<b><i>U15R1</i></b>	<b><i>U17R1</i></b>	<b><i>U19R1</i></b>
1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes
<b><i>U15R2</i></b>	<b><i>U17R2</i></b>	<b><i>U19R2 2<sup>ème</sup> phase</i></b>
3 groupes de 9 équipes	3 groupes de 10 équipes	2 groupes de 10 équipes

#### **Secteur Lorraine :**

236 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation suivante.

1. U19 R1 Lorraine, 1 groupe de 12 équipes,  
U19 R2 Lorraine, 3 groupes de 10 équipes
2. U17 R1 Lorraine, 1 groupe de 12 équipes,  
U17 R2 Lorraine, 3 groupes de 10 équipes
3. U15 R1 Lorraine, 1 groupe de 12 équipes,  
U15 R2 Lorraine, 2 groupes de 10 équipes  
U15 R3 Lorraine, 3 groupes de 10 équipes
4. U13 R1 Lorraine, 3 groupes de 10 équipes,  
U13 R2 Lorraine, 6 groupes de 10 équipes

Lorraine			
<b>U13R1</b>	<b>U15R1</b>	<b>U17R1</b>	<b>U19R1</b>
3 groupes de 10 équipes	1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes	1 groupe de 12 équipes
<b>U13R2</b>	<b>U15R2</b>	<b>U17R2</b>	<b>U19R2</b>
6 groupes de 10 équipes	2 groupes de 10 équipes	3 groupes de 10 équipes	3 groupes de 10 équipes
	<b>U15R3</b>		
	3 groupes de 10 équipes		

### **Secteur Alsace :**

42 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation suivante.

1. U19 R1 Alsace, 1 groupe de 14 équipes
2. U16 R1 Alsace, 1 groupe de 14 équipes
3. U14 R1 Alsace, 1 groupe de 14 équipes

Alsace		
<b>U14R1</b>	<b>U16R1</b>	<b>U19R1</b>
1 groupe de 14 équipes	1 groupe de 14 équipes	1 groupe de 14 équipes

### **Poule U15 Grand Est :**

14 équipes participent au championnat : 5 équipes Lorraines – 5 équipes Alsaciennes et 4 équipes Champenoises

Grand Est
<b>U15 Grand Est</b>
1 groupe de 14 équipes

### **Phase de transition – affectations/montées/descentes fin de saison 2018/2019 CHAMPIONNATS DE LIGUE**

#### **SITUATION DU R1 GRAND EST**

#### **R1 U14 – 2 poules de 12 équipes (9 du secteur Lorraine – 9 du secteur Alsace et 6 du secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

#### **ALSACE :**

- Les classés aux cinq premières places de la poule U13 Excellence 67 du District d'Alsace
- Les classés aux quatre premières places de la poule U13 Excellence 68 du District d'Alsace.

#### **LORRAINE :**

- Les classés aux trois premières places des trois poules U13 R1 Lorraine.

#### **CHAMPAGNE ARDENNE :**

- Les classés aux trois premières places des deux poules U13 **R1 Champagne 2<sup>ème</sup> phase**

### **R1 U16 – 2 poules de 12 équipes (9 du secteur Lorraine – 9 du secteur Alsace et 6 du secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

#### **ALSACE :**

- Les 4 équipes maintenues dans le championnat U15 Grand Est à l'issue de la saison 2018/2019.
- L'équipe Alsacienne la moins bien classée du championnat U15 Grand Est.
- Les classés 1ers et 2èmes des deux poules U15 Excellence du District d'Alsace.

#### **LORRAINE :**

- Les 4 équipes maintenues dans le championnat U15 Grand Est à l'issue de la saison 2018/2019.
- L'équipe Lorraine la moins bien classée du championnat U15 Grand Est.
- 4 équipes classées de la position 1 à 4 du championnat U17 R1 Lorraine.  
\*Le classé 5<sup>ème</sup> en cas d'accession du 1<sup>er</sup> classé en U17 Nationaux.

#### **CHAMPAGNE ARDENNE :**

- Les 3 équipes maintenues dans le championnat U15 Grand Est à l'issue de la saison 2018/2019.
- L'équipe Champenoise la moins bien classée du championnat U15 Grand Est.
- Les classés 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du championnat U17 R1 Champagne Ardenne.

### **R1 U18 – 2 poules de 12 équipes (9 du secteur Lorraine – 9 du secteur Alsace et 6 du secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

#### **ALSACE :**

- Les classés aux 4 premières places du championnat U16 R1 Alsace.
- Les classés 1ers et 2èmes de la poule U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- Le classé 1er de la poule U18 Excellence 68 du District d'Alsace.
- Les équipes engagées dans le championnat U17 Nationaux dans la saison 18/19.

#### **LORRAINE :**

- 6 équipes classées de la position 1 à 6 du championnat U19 R1 Lorraine.
- Les classés premiers des trois poules U19 R2 Lorraine.  
\*Le meilleur deuxième des trois poules U19 R2 Lorraine en cas d'accession du classé 1<sup>er</sup> des U19R1 en U19 Nationaux.

#### **CHAMPAGNE ARDENNE :**

- Le club amateur participant au championnat U 17 Nationaux (les 2 clubs pros non candidats.)
- 3 équipes classées de la position 1 à 3 du championnat U19 R1 Champagne Ardenne.
- Les classés 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du championnat U17 R1 Champagne Ardenne.

## **SITUATION DU R2 REGIONAL**

### **R2 U15 – 3 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace et 12 du secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

#### **ALSACE :**

- 10 équipes classées de la position 2 à 11 du championnat U14 R1 Alsace.
- Les classés 3èmes des poules U15 Excellence du District d'Alsace.

#### **LORRAINE :**

- 8 équipes classées de la position 2 à 9 du championnat U15 R1 Lorraine.

- Les classés 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> des deux poules U15 R2

**CHAMPAGNE ARDENNE :**

- 9 équipes classées de la position 2 à 10 du championnat U15 R1 Champagne Ardenne.
- Les classés 1<sup>ers</sup> des trois poules U15 R2 Champagne Ardenne.

**R2 U17 – 3 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace et 12 du secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

**ALSACE :**

- 5 équipes classées de la position 5 à 9 du championnat U16 R1 Alsace.
- 4 équipes classées de la position 3 à 6 de la poule U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 3 équipes classées de la position 2 à 4 de la poule U18 Excellence 68 du District d'Alsace.

**LORRAINE :**

- 6 équipes classées de la position 5 à 10 du championnat U17 R1 Lorraine.
- 6 équipes classées de la position 1 à 2 des trois poules U17 R2 Lorraine.

**CHAMPAGNE ARDENNE :**

- 6 équipes classées de la position 5 à 10 du championnat U17 R1 Champagne Ardenne.
- Les classés 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> des trois poules U17 R2 Champagne Ardenne.

**R2 U19 – 3 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace et 12 du secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

**ALSACE :**

- 12 équipes classées de la position 1 à 12 du championnat U19 R1 Alsace.

**LORRAINE :**

- 6 équipes classées de la position 7 à 12 du championnat U19 R1 Lorraine.
- 6 équipes classées de la position 2 à 3 des trois poules U19 R2 Lorraine.

**CHAMPAGNE ARDENNE :**

- 7 équipes classées de la position 4 à 10 du championnat U19 R1 Champagne Ardenne.
- Les classés 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> des deux poules U19 R2 Champagne Ardenne 2<sup>ème</sup> phase.
- Le classé meilleur 3<sup>ème</sup> des deux poules U19 R2 Champagne Ardenne 2<sup>ème</sup> phase.

**SITUATION DU R3 SECTEUR**

**R3 U14 – 2 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace) 2 poules de 10 équipes en deuxième phase pour le secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes pour l'Alsace et la Lorraine
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

**ALSACE :**

- 3 équipes classées de la position 12 à 14 du championnat U14 R1 Alsace
- 5 équipes classées de la position 6 à 10 du championnat U13 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 4 équipes classées de la position 5 à 8 du championnat U13 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- Les classés 4èmes et 5èmes des trois poules du championnat U13 R1 Lorraine.
- Les premiers classés des six poules du championnat U13 R2 Lorraine.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Situation à partir de Janvier 2020 : 20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes en seconde phase pour la Champagne Ardenne
- 20 équipes classées de la position 1ère à la 5<sup>ème</sup> place des 4 poules des championnats de Districts U14 du Secteur Champagne Ardenne 1<sup>ère</sup> phase.

**R3 U16 – 2 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace)  
2 poules de 10 équipes en deuxième phase pour le secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes pour l'Alsace et la Lorraine
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 3 équipes classées de la position 10 à 12 du championnat U16 R1 Alsace.
- 5 équipes classées de la position 4 à 8 du championnat U15 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 4 équipes classées de la position 4 à 7 du championnat U15 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- 3 équipes classées de la position 10 à 12 du championnat U15 R1 Lorraine.
- 9 accessions des championnats de Districts U15.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Situation à partir de Janvier 2020 : 20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes en seconde phase pour la Champagne Ardenne
- 20 équipes classées de la position 1ère à la 5<sup>ème</sup> place des 4 poules des championnats de Districts U16 du Secteur Champagne Ardenne 1<sup>ère</sup> phase.

**R3 U18 – 2 poules de 12 équipes (12 du secteur Lorraine – 12 du secteur Alsace)  
2 poules de 10 équipes en deuxième phase pour le secteur Champagne Ardenne)**

- Situation 2019-2020 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes pour l'Alsace et la Lorraine
- Phase de transition à l'issue de la saison 2018/2019

ALSACE :

- 2 équipes classées de la position 13 à 14 du championnat U19 R1 Alsace.
- 5 équipes classées de la position 7 à 11 du championnat U18 Excellence 67 du District d'Alsace.
- 5 équipes classées de la position 5 à 9 du championnat U18 Excellence 68 du District d'Alsace.

LORRAINE :

- Les classés 3èmes des trois poules du championnat U17 R2 Lorraine.
- 9 accessions des championnats de Districts U17.

CHAMPAGNE ARDENNE :

- Situation à partir de Janvier 2020 : 20 équipes réparties en 2 groupes de 10 équipes en seconde phase pour la Champagne Ardenne
- 20 équipes classées de la position 1ère à la 5<sup>ème</sup> place des 4 poules des championnats de Districts U18 Secteur Champagne Ardenne 1<sup>ère</sup> phase.

*(La participation des joueurs U 19 est autorisée dans les championnats de Districts 1° Phase et Interdistricts 2° Phase.)*

## SITUATION DU CHAMPIONNAT U15 GRAND EST

### **Poule U15 Interrégional – 1 poule de 14 équipes (5 du territoire Lorraine – 5 du territoire Alsace et 4 du territoire Champagne Ardenne)**

- L'équipe la moins bien classée de chaque secteur est reléguée à l'issue de la saison 2018/2019.
- les classées 1ers des championnats U14R1 Alsace, U15R1 Lorraine et U15R1 Champagne Ardenne accèdent.

### **Article 5 : QUALIFICATIONS**

#### **a) Compétitions de Ligue U19**

Les joueurs doivent être licenciés U19 et U18.

Les joueurs licenciés U17 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

#### **b) Compétitions de Ligue U18**

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

#### **c) Compétitions de Ligue U17**

Les joueurs doivent être licenciés U17 et U16.

Les joueurs licenciés U15 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

#### **d) Compétitions de Ligue U16**

Les joueurs doivent être licenciés U16 et U15.

Les joueurs licenciés U14 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, dans la limite de 3 joueurs au maximum.

#### **e) Compétitions de Ligue U15**

Les joueurs doivent être licenciés U15 et U14.

Les joueurs licenciés U13 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, dans la limite de 3 joueurs au maximum.

#### **f) Compétitions de Ligue U14**

Les joueurs doivent être licenciés U14 et U13.

Les joueurs licenciés U12 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, dans la limite de 3 joueurs au maximum.

La commission régionale des compétitions se réserve la possibilité d'étudier tout cas particulier ne figurant pas dans la phase de transition détaillée ci-dessous et se saisira des éventuelles demandes de dérogation.